



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt deux, le vingt neuf mars**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents excusés : Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, Mme Christelle POSTEL. M. PETITOT Hervé

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Françoise POCK en faveur de Mme Hélène BARATHIEU, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Joëlle COLLOCA, Mme Christelle POSTEL en faveur de M. Guillaume JOUVE.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance du 8 février 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire s'assure que les documents préparatoires à la séance du conseil municipal de ce jour, ont bien été reçus par tous les conseillers.

Elle indique également une modification dans l'ordre des délibérations avec une inversion entre le point 3 et le point 4.
Une erreur a été commise sur le procès-verbal de la séance du 8 février 2022, concernant l'approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre 2021 et non 2022.

1) Demande de pâturage ovin en forêt relevant du régime forestier

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'un éleveur ovin qui souhaite faire pâturer son troupeau composé d'environ 400 bêtes, sur des terrains naturels de la commune.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, l'ONF et l'éleveur.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

2) Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, concernant les coupes de bois, la commune peut donner des préconisations. Compte tenu des aléas climatiques et après s'être rendue sur place avec le directeur adjoint de IONF, Madame le Maire leur a transmis ses préconisations (coupe en bouquets, attention particulière près des chemins de randonnée). Une vigilance quant au respect de ces préconisations, sera observée lors des travaux.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Approbation du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion 2021 :

- est tenu par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze
- est consultable en mairie
- et atteste que les écritures sont conformes à celles du compte administratif

Délibération votée et adoptée à la majorité

18 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

4) Approbation du compte administratif 2021

Madame le Maire distribue le document concernant ce point.

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif comme suit :

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	1 725 417,10 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	1 087 463,84 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	528 653,12 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	652 155,19 €

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à la majorité

17 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

5) Taux des 2 taxes

Madame la Maire rappelle le taux des taxes fixé en 2021 :

- foncier bâti : 42,15%
- foncier non bâti : 83,04%

Après discussion, Madame le Maire propose de ne pas modifier le taux des 2 taxes.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Budget primitif 2022

Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, présente le budget primitif (document fourni avec la convocation), chapitre par chapitre, et qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES :	4 115 708,00 €
DEPENSES :	4 115 708,00 €

Section d'investissement :

RECETTES :	3 436 164,00 €
DEPENSES :	3 436 164,00 €

Délibération votée et adoptée à la majorité

17 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

7) Demande d'emprunt - financement de rénovation de l'éclairage public

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de solliciter auprès du Crédit Agricole du Languedoc un emprunt de 150 000,00 €, sur 60 mois, afin de financer la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public au moyen d'ampoules LED programmées.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Demande de subvention DETR 2022 : remplacement luminaires existants par des luminaires à LED : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 08 FEVRIER 2022

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une délibération avait été prise lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2022, concernant la demande de subvention DETR 2022 pour le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED.

Le montant prévisionnel des travaux pour la partie étude étant erroné et le montant total HT également, il est nécessaire d'annuler la délibération du 8 février 2022 et d'en prendre une autre avec les nouveaux montants,

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9) Questions diverses

Madame le Maire présente les points suivants :

a- Madame le Maire informe l'assemblée que l'achat d'un nouveau véhicule électrique est prévu pour 2022 en remplacement d'un véhicule thermique de la commune qui sera vendu.

b- Concernant le projet d'extension de la cantine et des dortoirs, Mme le Maire et Mr Georges DANIEL, ont pris contact avec l'architecte qui avait réalisé le projet initial.

c- Les travaux concernant la borne de recharge pour les véhicules hybrides et électriques sont en cours de finalisation. La borne devrait être installée d'ici peu.

d- Concernant les travaux d'amélioration de la RD 101, suite à l'accord de financement du Département, une réunion de planification avec les services et syndicats concernés doit avoir lieu prochainement. Les travaux devraient débuter à l'automne.

e- Madame le Maire informe les élus qu'une réunion concernant la redevance incitative aura lieu sur la commune le mardi 24 mai 2022, salle René Mathieur à 18h. Un panneau pocket a été fait à cette occasion. Elle précise également avoir négocié avec les services de l'agglomération une baisse du taux de la TOEM en raison du décalage du nouveau système de collecte et de la réduction effective du nombre de levée dès 2021 (date du passage test de la commune).

Une campagne de broyage des déchets verts pour les particuliers sera organisée sur la commune le 17 mai 2022. L'information concernant les modalités sera faite en temps voulu sur Panneau Pocket.

f- Les travaux de reprise des joints du mur place baron le Roy ont débuté. Ils sont effectués dans le cadre de chantiers d'utilité sociale.

g- Cinq propositions d'accueil d'Ukrainiens ont été formulées par des administrés sur la commune. Ce sont les services de l'Etat qui sont en charge de l'affectation. Il est également précisé qu'aucun logement appartenant à la commune n'est disponible actuellement.

h- Dans le cadre des prochaines élections, Madame le Maire fait appel aux volontaires parmi les élus pour composer les bureaux de vote.

i - Dans le cadre de la commission "Environnement-Patrimoine-Cadre de Vie", un livret d'accueil a été élaboré pour les nouveaux arrivants, par les ateliers d'insertion. Un exemplaire de ce livret a été donné à chaque conseiller.

j- Sur la route de Saint-Laurent-des-Arbres, des arbres présentant un danger pour la sécurité ont été marqués et leurs propriétaires avertis afin qu'ils fassent le nécessaire .

k- Monsieur ALBE demande à Madame le Maire des précisions concernant le vol de bois sur le domaine communal.

Madame le Maire revient sur les faits avec précision devant l'assemblée, et précise que suite au caractère délictuel des faits, une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

I- Monsieur Georges DANIEL informe que le repas de Noël prévu pour les personnes de plus de 70 ans, et qui avait été suspendu à cause de la pandémie, aura lieu le dimanche 15 mai 2022. Un après-midi récréatif avec le visionnage de la suite du film "Manon des Sources" est prévu le 27 avril 2022.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H50